



**POLITIQUE
D'ENGAGEMENT
ACTIONNARIAL
COMPTE-RENDU 2022**

FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA POLITISATION DE L'ESG ?

La cause semblait entendue, l'Investissement Socialement Responsable (ISR), dans le jargon qu'affectionnent tant les financiers, avait atteint après un quart de siècle de développement le Graal en devenant « mainstream ». Ce qui signifie que quasiment toutes les sociétés de gestion analysent désormais leurs investissements à l'aune de l'ESG (environnement, social et gouvernance) et que Larry Fink, CEO de BlackRock, le plus gros asset manager mondial, délivre depuis deux ou trois ans de brillants éditoriaux et discours sur tous les avantages en termes de risques et d'opportunités à l'intégration de l'analyse extra-financière dans les décisions d'investissement.

Ce destin de l'ISR que l'on s'imaginait rectiligne est cependant remis en cause aux États-Unis, stigmatisées par le nouveau cri de ralliement du camp républicains : sus à l'ESG !



Elon Musk, fondateur de Tesla, a déclaré à ses 94 millions de followers sur Twitter que « l'ESG est une escroquerie », faisant suite à un tweet de mars dans lequel il qualifiait cette pratique de « diable incarné ».

Derrière cette rhétorique se cachent des ambitions conçues pour briser l'élan de l'une des initiatives les plus réussies de ces dernières années, qui représente aujourd'hui 35 000 milliards de dollars au niveau mondial.

L'augmentation du prix du gaz et de l'énergie provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie permet aux opposants de lier l'ISR qui a conduit à l'exclusion ou à la sous-pondération de l'énergie fossile dans ses investissements à la mauvaise performance financière relative de ses portefeuilles qui irait même jusqu'à remettre en cause la notion chère aux américains de « responsabilité fiduciaire ».

Au niveau des États, les gouverneurs républicains et d'autres responsables trouvent de nouveaux moyens d'empêcher certains gestionnaires de travailler pour l'État, notamment de gérer les fonds de pension et les émissions obligataires, si elles appliquent les principes ESG à d'autres parties de leurs portefeuilles.

Malheureusement, cette pression politique ne reste pas sans influence.

François Lett,
Directeur du département éthique et solidaire

BlackRock a récemment envoyé une lettre au contrôleur de l'État du Texas réfutant l'affirmation selon laquelle la société boycotte les industries pétrolières et gazières, et Larry Fink a clairement signifié qu'il s'opposait au désinvestissement des sociétés des combustibles fossiles. La société a également déclaré cette année qu'elle ne soutiendrait pas autant les efforts des actionnaires visant à pousser les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2021.

On en revient à la « tragédie des horizons » chère à Mark Carney, l'ancien gouverneur de la Banque centrale anglaise : l'ISR est adapté à une vision de long terme de l'investissement qui intègre par exemple que la part du fossile dans l'énergie doit passer du taux actuel de 80% à 20% en 2050 pour respecter l'Accord de Paris.

Pour être plus crédible même s'il s'y emploie, l'ISR doit donc accélérer sa transformation pour dépasser la notion de scoring ESG et apporter la preuve matérielle de son impact.

Nous vous laissons le découvrir dans ce rapport, qui retrace l'exercice du vote et la pratique du dialogue d'Ecofi, moyens essentiels pour défendre l'intérêt à long terme de nos clients et responsabiliser les entreprises dans lesquelles nous investissons.

ECOFI : UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Un engagement en chiffres

En 2022, Ecofi a continué d'appliquer son approche d'investisseur actif, en votant à **292 assemblées générales** pour un total de **4 530 résolutions**.

Dans le respect de notre politique de vote rigoureuse, nos votes d'opposition ont concerné **41% des résolutions**, s'agissant tout particulièrement des nominations des administrateurs et des rémunérations des dirigeants⁽¹⁾. Nous avons également soutenu **147 résolutions** d'actionnaires ayant l'ambition d'augmenter la transparence des sociétés sur les aspects environnementaux et sociaux de leurs activités, et de les inciter à adopter de meilleures pratiques en termes de gouvernance.

Afin de sensibiliser encore davantage les sociétés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leur secteur d'activité, nous avons dialogué individuellement avec **18 entreprises**.

Au total ce sont **154 questions** qui ont été formulées sur plusieurs thématiques ESG, comme la transition énergétique, les droits de l'Homme, les politiques de responsabilité sociale, la gouvernance ou l'implication dans des épisodes controversés. En 2022, Ecofi a mis en place **une méthodologie d'analyse des dialogues individuels** pour en quantifier la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés.

Nous avons également soutenu **16 initiatives de dialogue collectif** liées aux thématiques de la transition énergétique, de la biodiversité, les droits de l'Homme, des relations avec les salariés et de la responsabilité fiscale, à travers les réseaux internationaux de la finance responsable dont nous sommes signataires. Ces 16 initiatives nous ont permis de contacter **165 sociétés** investies par nos fonds. Enfin, nous avons participé à **8 initiatives** de dialogue avec les institutions liées aux enjeux ESG suivants : la future réglementation européenne sur le Devoir de vigilance; la biodiversité; la transition énergétique; les rémunérations des dirigeants; la qualité des rapports RSE des sociétés; la disclosure sur le climat des sociétés aux États-Unis et l'accès au vaccin contre la Covid 19 pour les pays en développement.

⁽¹⁾ A comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20 % (source : AFG rapport 2022)



Cesare Vitali,
Responsable
de l'analyse ESG et
du développement ISR

Engagement actionnarial, une démarche volontaire

La politique d'engagement actionnarial est le prolongement naturel de notre démarche d'investisseur responsable, dont un des objectifs principaux est d'influencer la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises présentes dans nos portefeuilles.

L'Investissement socialement responsable (ISR) nous permet d'orienter nos investissements vers les entreprises les plus performantes sur leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et d'améliorer notre gestion des risques. Aujourd'hui, 100% de nos fonds ouverts* sont ISR.

L'engagement peut être réalisé par deux biais :

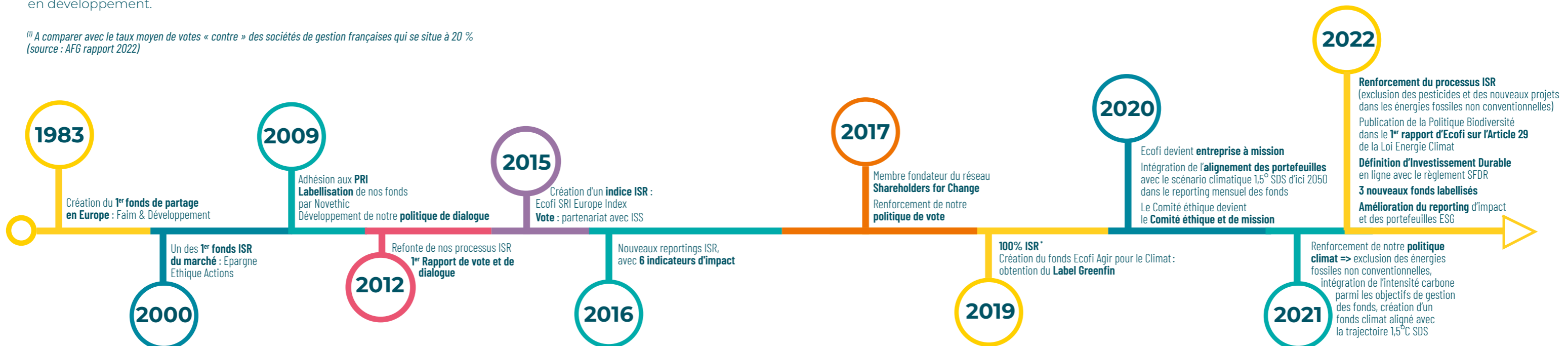
- le **vote en assemblée générale** des entreprises dont nous détenons des titres.

Lorsque nous achetons une action d'une entreprise, nous en devenons copropriétaire, ce qui nous donne le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et de nous prononcer sur la manière dont l'entreprise gère son activité ;

- le **dialogue direct** avec certaines entreprises sur des sujets ESG spécifiques liés à leur activité. En complément du vote, un investisseur peut demander à une entreprise de rencontrer son management et/ou les personnes en charge de certains sujets ESG. Cette démarche de dialogue peut être menée de manière individuelle ou collective, à travers les 6 coalitions d'actionnaires dont nous sommes partenaires.

En tant qu'investisseur responsable, nous avons choisi d'exercer de manière active nos droits de vote et de dialogue afin d'encourager – aux côtés d'autres parties prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs, régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises sur les risques ESG associés à leur activité.

* 100% de nos fonds ouverts sont ISR (100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI) - hors 2 fonds indexés. Parmi ces fonds, 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.



Nouvelle saison des assemblées générales : quelles sont les attentes des investisseurs ?

La principale préoccupation des investisseurs est généralement la protection des droits des actionnaires et de la valeur actionnariale.

Cela passe notamment par un exercice de leurs droits de vote et une attention particulière aux résolutions proposées par le management des entreprises en assemblée générale.

Ecofi attend également un partage de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses différentes parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.), ainsi que l'intégration de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) au sein de la gouvernance d'entreprise.

Les résolutions proposées par les entreprises lors de leurs assemblées générales concernent en premier lieu :

- la composition du conseil d'administration (son indépendance, les compétences et la mixité de ses membres) ;
- le montant des rémunérations des mandataires sociaux et de leur retraite chapeau.

Les investisseurs, dont Ecofi, sont de plus en plus vigilants aux résolutions "say on pay", qui consistent en un vote des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants et également aux résolutions "say on climate" qui portent sur la politique climat des sociétés.

Depuis la pandémie Covid-19 certaines sociétés choisissent de tenir leur assemblée générale uniquement en présentiel. Un paradoxe car cette réunion annuelle est censée être un temps fort entre les actionnaires et les entreprises. Le droit de vote est de fait réduit à un vote préalable à l'assemblée générale, privant les actionnaires d'exercer leur droit de vote en séance.

Ecofi est convaincue qu'une bonne gouvernance passe par la mise en place de plateformes sécurisées permettant de dialoguer et de voter à distance, en direct, pendant l'assemblée générale.



La divergence de l'évolution de la rémunération des grands dirigeants et de l'ensemble des salariés

Pour l'année 2022, les dirigeants du CAC 40 n'ont jamais été autant rémunérés, en touchant en moyenne 8,7 millions d'euros, soit une augmentation de 52% par rapport à 2020.

Un nombre croissant de patrons du CAC40 affichent désormais des rémunérations dépassant 10 millions d'euros.

Deux dirigeants voient leur rémunération s'envoler : le directeur général de Stellantis, Carlos Tavares (Peugeot-Citroën-Fiat...), devrait toucher 66 millions d'euros pour l'année 2021 et Bernard Charlès, le directeur général de Dassault Systèmes, 44 millions d'euros, selon Proxinvest.

Cependant, les salaires de leurs employés stagnent, voire baissent en tenant compte de l'inflation. Le SHBOE (indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés) a diminué de 1,3% et le SMB (salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés) de 2%. Même si la loi Pacte de 2019 demande aux entreprises de publier leur ratio d'équité (écart entre la rémunération des dirigeants et celle de leurs collaborateurs), les dirigeants du CAC40 ne se comparent pas aux salariés mais à un panel de dirigeants de sociétés.

De fait, le décrochage s'accroît avec la rémunération des salariés. Seules 6 entreprises ont présenté leur ratio d'équité lors des assemblées générales 2022 contre 7 un an auparavant. Quelques bons élèves, tels que Legrand et Engie, publient des données sur la répartition de la valeur ajoutée.

En revanche, leur rémunération et leurs intérêts sont largement alignés sur ceux des actionnaires. Les bénéfices records (80,1 milliards d'euros sous forme de dividende ou de rachat d'actions) redistribués au titre de l'année 2021, n'ont pas servi en premier lieu à investir dans la transition, créer de l'emploi ou augmenter les salaires, mais ont une nouvelle fois été distribués aux actionnaires.

Toutefois, l'émergence du dividende sociétal est un dispositif innovant pour allouer une part de leur richesse à des projets sociétaux et environnementaux. Crédit Mutuel Alliance Fédérale et MAIF vont respectivement allouer 15% et 10% de leurs bénéfices nets à des projets de transformation sociale et écologique.

En France, des dispositifs permettent de redistribuer une partie des bénéfices aux salariés (intéressement et participation aux résultats de l'entreprise). Le gouvernement souhaite mettre en place, en 2023, le « dividende salarié », obligeant les sociétés à verser à leurs salariés un dividende dès lors qu'elles versent un dividende à leurs actionnaires.

Ecofi, au travers de sa politique de vote, encourage les sociétés à publier leur ratio d'équité dans le rapport de rémunération ainsi que la méthodologie employée, et également à intégrer des objectifs ESG dans la rémunération des dirigeants.

Ecofi regardera avec intérêt la mise en place des nouvelles dispositions visant un partage plus juste de la valeur.



Marie-José Dechaud,
Analyste éthique

Voter, une obligation d'investisseur responsable

Le département éthique et Solidaire détermine les conditions d'exercice des droits de vote pour l'ensemble des OPC d'Ecofi investis en actions.

Un vote sans condition

Ecofi vote à toutes les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, françaises comme étrangères⁽¹⁾.

Notre participation aux votes n'est ainsi conditionnée ni à la détention d'une fraction minimale du capital des entreprises, ni à l'atteinte d'un seuil plancher de l'actif de nos OPC. Ecofi est toujours détentrice de ses actions le jour de l'assemblée générale.

Un vote à l'ambition socialement responsable pour tous nos OPC

Notre objectif est de défendre l'intérêt à long terme de nos clients et de rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale. Il s'agit également de favoriser la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la bonne gouvernance des entreprises dont nous détenons des actions.

Ainsi, Ecofi vote «contre» le renouvellement des administrateurs de sociétés impliquées dans des controverses très graves pendant leur dernier mandat et également «contre» la candidature d'un administrateur s'il représente une société tierce fortement controversée selon le processus ISR de sélection des entreprises d'Ecofi, ou s'il en est par ailleurs administrateur.

Un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires

Ecofi soutient les résolutions externes qui visent à instaurer de meilleurs standards de gouvernance (par exemple celles demandant la séparation des pouvoirs de président et de directeur général), une plus grande transparence, et également celles qui sont en faveur d'une gestion responsable des impacts environnementaux et d'une plus grande équité sociale.

⁽¹⁾ Excepté dans quelques cas : procuration notariée (Power of Attorney : POA) demandée par la réglementation nationale et blocage des titres exigé.

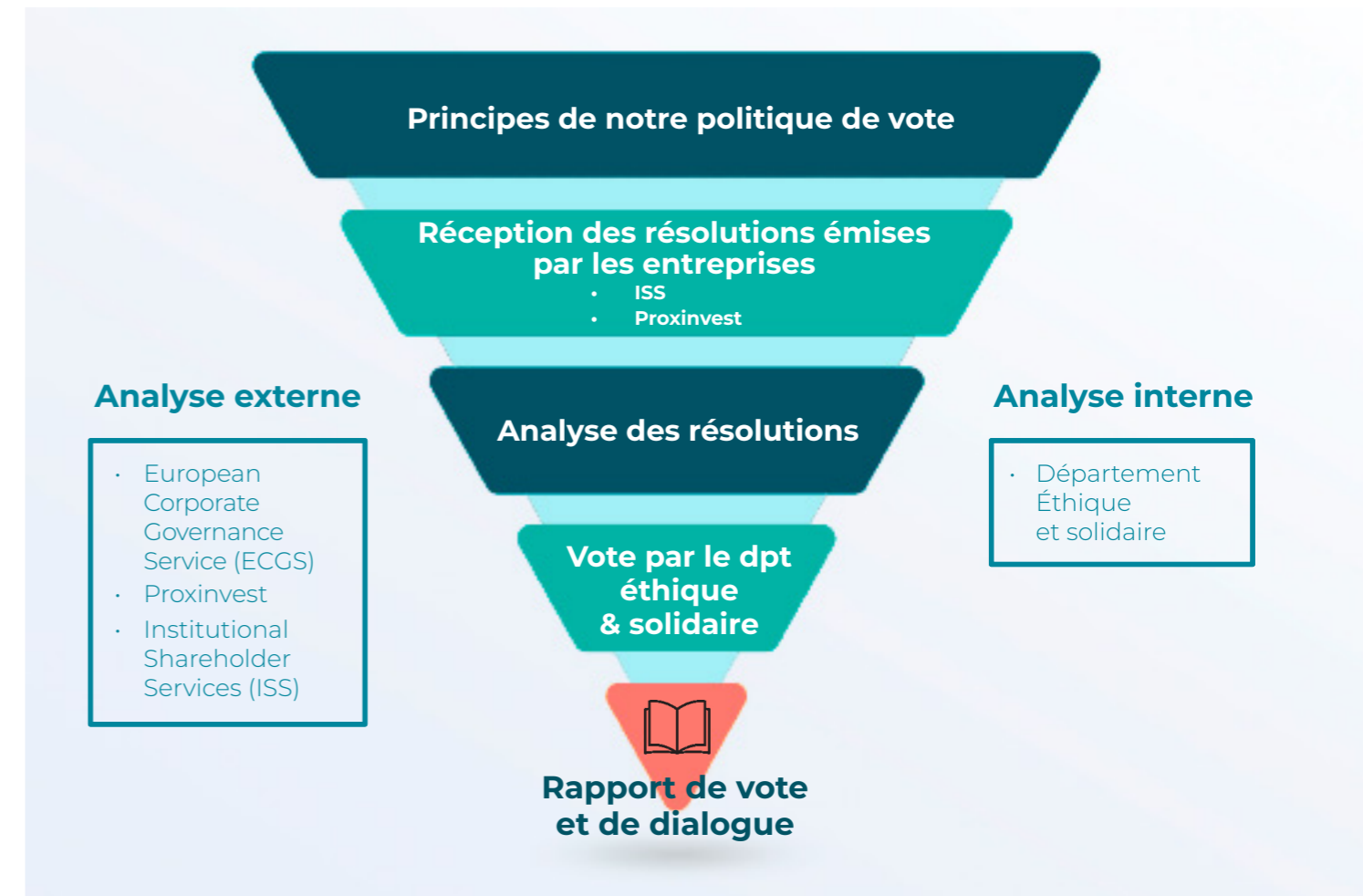


Ecofi tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPC qui en fait la demande – via l'adresse e-mail : contact@ecofi.fr – l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors qu'il est éligible au périmètre de vote défini dans le document « politique de vote ».

Ecofi déclare :

- avoir systématiquement respecté les principes fixés dans son document « politique de vote » en 2022 ;
- ne pas s'être trouvé en situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des votes attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère. En particulier, Ecofi applique également les principes contenus dans sa politique de vote dans les AG des sociétés clientes.

Processus de vote



REPÈRES

Pour l'exercice de ses droits de vote, Ecofi s'appuie sur les services de « Proxy providers », sociétés qui lui fournissent des analyses détaillées sur les résolutions soumises aux votes des assemblées générales par le management des entreprises ou leurs actionnaires.

Ces partenaires fournissent des recommandations basées sur les principes de notre politique de vote.


Dans la majorité des cas, nous exerçons les droits de vote des OPC par correspondance ou via la plateforme de vote Institutional Shareholder Services (ISS).

Cependant, nous veillons à participer physiquement aux assemblées générales des entreprises jugées les plus emblématiques en matière de RSE.

Les partenaires d'Ecofi

 Proxinvest pour l'analyse des votes des sociétés françaises.

 European Corporate Governance Service (ECGS) pour l'analyse des votes des sociétés des pays européens, hormis la France.

 Institutional Shareholder Services (ISS), plateforme de vote qui permet la génération et la transmission des bulletins de vote.

Enjeux et principes fondamentaux de notre politique de vote 2022

THÈMES		VOTE CONTRE SI :
Actionnariat stable et de long terme	Droit de vote double	<ul style="list-style-type: none"> Le principe « une action – une voix » n'est pas respecté, sauf pour les actionnaires présents depuis plus de 5 ans
	Affectation du résultat	<ul style="list-style-type: none"> Le paiement du dividende en actions prévoit une décote supérieure à 10 % Le taux de distribution (pay-out ratio) est supérieur à 80 % sur une moyenne de 3 ans Le taux d'endettement (gearing) est supérieur à 2
Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE)	Renouvellement des administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Un administrateur est également administrateur dans une société controversée de niveau 5 selon le processus d'analyse ESG d'Ecofi
	Dons aux partis politiques	<ul style="list-style-type: none"> La proposition de don n'est pas détaillée, et ne prévoit pas un montant unitaire maximum. Les dons versés aux associations caritatives devront préciser l'objet.
	Changement de siège social	<ul style="list-style-type: none"> Le transfert de siège social se situe dans un pays considéré comme un paradis fiscal selon la méthodologie d'analyse d'Ecofi
	Politique climat	<ul style="list-style-type: none"> La politique climat n'intègre pas les émissions du scope 3 Les objectifs quantitatifs annoncés ne sont pas en ligne avec l'Accord de Paris La couverture de la politique climat ne porte pas sur 100 % du périmètre de la société La politique ne spécifie pas des objectifs intermédiaires (ex. 2030) sur la réduction des gaz à effet de serre (GES), cohérents avec l'objectif final La politique est fondée principalement (> 50 %) sur une stratégie de compensation des émissions et pas sur leur réduction La politique ne spécifie pas le Capital Expenditure (CAPEX) - au moins sur le court terme - prévu nécessaire pour respecter ses objectifs
Intégrité des comptes et de la communication	Approbation des comptes sociaux et consolidés	<ul style="list-style-type: none"> Les commissaires aux comptes n'émettent pas de rapport sur les comptes Les dépenses non déductibles sont insuffisamment détaillées ou justifiées La société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre
	Résolutions proposées par le Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs résolutions sont réunies au sein d'une même résolution
	Quitus	<ul style="list-style-type: none"> L'approbation du quitus est isolée de l'approbation des comptes sauf dans les pays où le vote du quitus est obligatoire La société ne communique pas sur ses émissions de gaz à effet de serre La société ne soumet pas la rémunération au vote ("say on pay")
	Commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> Le cabinet certifie les comptes de la société depuis 12 ans ou plus Les honoraires de conseil sont supérieurs à 25 % du montant global des honoraires
Opérations en capital justifiées et équilibrées, respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire	Augmentation de capital	<ul style="list-style-type: none"> Une demande d'autorisation d'augmentation de capital avec DPS supérieure à 50 % du capital est faite sans avoir recours à une AGE Une demande d'autorisation d'augmentation de capital sans DPS est supérieure à 10 % du capital
	Réduction de capital	<ul style="list-style-type: none"> Une demande d'autorisation de rachat d'actions est supérieure à 10 % Le rachat peut intervenir en période d'OPA ou lors d'un plan de licenciement significatif

THÈMES		VOTE CONTRE SI :
Transparence et équité des rémunérations des dirigeants et des administrateurs	Attribution d'options	<ul style="list-style-type: none"> Une décote du prix de souscription par rapport au cours du marché est prévue La période d'indisponibilité est inférieure à 5 ans pour l'exercice de l'option La demande excède 2% du capital et 0,1 % du capital par dirigeant mandataire social La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans)
	Actions gratuites	<ul style="list-style-type: none"> La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas des conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) La demande excède 1 % du capital pour l'exercice et 0,05 % du capital par dirigeant mandataire social
	Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> La rémunération globale des dirigeants est supérieure à trois fois leur rémunération fixe Une augmentation de la rémunération globale des mandataires sociaux est proposée alors qu'il y a eu un plan de licenciement significatif (principe de solidarité) La politique de rémunération n'intègre pas de critères de performance sociale et environnementale L'attribution d'un bonus est prévue sans clause de récupération ("clawback") Les rémunérations variables annuelles et pluriannuelles ne comportent pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) La rémunération des administrateurs non exécutifs ne se limite pas aux jetons de présence, et inclut une part variable Le « golden hello » n'est pas justifié et est supérieur à la prime abandonnée dans le précédent emploi du bénéficiaire
	Indemnités de départ	<ul style="list-style-type: none"> Le montant est supérieur à 2 ans de rémunération fixe en plus des indemnités conventionnelles liées à l'ancienneté et ne contient pas de critères de performance Une procédure légale d'accusation de malversation du dirigeant est en cours
	Clause de non concurrence	<ul style="list-style-type: none"> Les clauses de non-concurrence sont inférieures à 2 ans Le dirigeant a plus de 65 ans et peut faire valoir ses droits à la retraite
	Composition et bon fonctionnement du Conseil d'administration	Election des administrateurs
Jetons de présence		<ul style="list-style-type: none"> Le montant moyen des jetons de présence est supérieur à 100 000 euros

RÉSULTATS DES VOTES

(au 31/12/2022)

En 2022, Ecofi a exercé ses droits de vote dans **292 assemblées générales** (AG) pour 307 sociétés dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable et pour lesquelles les dépositaires nous ont annoncé une AG, soit un ratio de 95 %.

Ces 292 AG ont comporté un total de **4 530 résolutions** soumises au vote des actionnaires⁽¹⁾.

Nous avons voté avec une moyenne élevée de votes d'opposition aux résolutions proposées par les sociétés de **41 %**, à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20 % (source AFG, rapport 2022). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises concerne la nomination des membres du Conseil d'administration et la rémunération des dirigeants.

Ecofi a soutenu **147 résolutions d'actionnaires** en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. Les exemples les plus emblématiques des résolutions soutenues ont été les suivants.



E comme Environnement


- Publication d'un rapport avec des objectifs de réduction concernant les impacts sur le changement climatique pour Builders FirstSource, JPMorgan Chase & Co., KLA Corporation
- Adoption d'une politique de sortie des énergies fossiles pour JPMorgan Chase & Co
- Publication d'un rapport sur les activités de lobbying sur le climat pour Tesla
- Publication d'un rapport sur l'alignement des régimes de retraite avec le scenario climatique pour Amazon.com, Microsoft Corporation
- Publication d'un rapport sur l'utilisation du plastique pour Amazon.com
- Publication d'un rapport sur les risques liés à l'eau pour Tesla



S comme Social

- Adoption d'une politique et publication d'un rapport sur la diversité et sur la non-discrimination pour American Water Works Company, CVS Health Corporation, Lowe's Companies, Microsoft Corporation, Salesforce, The Walt Disney Company, Tesla
- Publication du ratio des rémunérations entre hommes et femmes pour Amazon.com, Apple, Cigna Corporation, Lowe's Companies, The Walt Disney Company
- Publication d'un rapport sur la santé et la sécurité des salariés pour Amazon.com ;
- Publication d'un rapport sur le harcèlement des salariés pour Tesla
- Mise en place d'un audit externe sur les conditions de travail pour Amazon.com
- Publication d'un rapport sur le respect des droits à la liberté d'association et à la négociation collective pour Amazon.com, Tesla
- Adoption d'une politique des congés maladie payés pour les salariés pour CVS Health Corporation
- Mise en place d'une évaluation sur le respect des droits de l'Homme pour Apple, Amazon.com, Lowe's Companies, The Walt Disney Company, Waste Management, XPO Logistics ;
- Publication d'un rapport sur le respect des droits de l'Homme (travail d'enfants, travail forcé) dans la chaîne des fournisseurs pour Apple, Nike, Tesla
- Mise en place d'une évaluation d'un tiers sur les risques liés à l'utilisation des outils de reconnaissance faciale pour Amazon.com
- Publication d'un rapport sur l'accès aux médicaments contre la Covid 19 pour Merck & Co

G comme Gouvernance

- 
- Réduction du seuil de contrôle des actionnaires pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour Agilent Technologies, Applied Materials, Cigna Corporation, CVS Health Corporation, Danaher Corporation, Deere & Company, Ecolab, Edwards Lifesciences Corporation, Equinix, JPMorgan Chase & Co., PayPal Holdings, Quest Diagnostics Incorporated, Synopsys, The Walt Disney Company ;
 - Nomination d'un président indépendant pour American Express Company, The Coca-Cola Company, CVS Health Corporation, JPMorgan Chase & Co, Merck & Co., Salesforce ;
 - Augmentation de la transparence de la politique de rémunération du management pour Applied Materials ;
 - Publication d'un rapport sur les politiques fiscales pour Amazon.com, Microsoft Corporation ;
 - Modification du plan d'attribution des actions pour les salariés pour Crédit Agricole, Orange ;
 - Adoption du vote à majorité simple pour Linde, Netflix ;
 - Publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour Cigna Corporation ;
 - Publication d'un rapport sur les activités de lobbying pour Amazon.com, Merck & Co., Inc Netflix, The Coca-Cola Company, The Walt Disney Company, XPO Logistics ;
 - Publication d'un rapport sur les donations aux associations caritatives pour Amazon.com ;
 - Adoption d'une politique pour nommer un représentant des salariés dans le conseil d'administration pour Amazon.com ;
 - Transformation du statut pour devenir une société d'intérêt social/public (Social Purpose Corporation/ Public Benefit Corporation) pour Apple, JPMorgan Chase & Co ;
 - Publication d'un rapport sur le développement des produits pour le secteur militaire pour Microsoft Corporation.

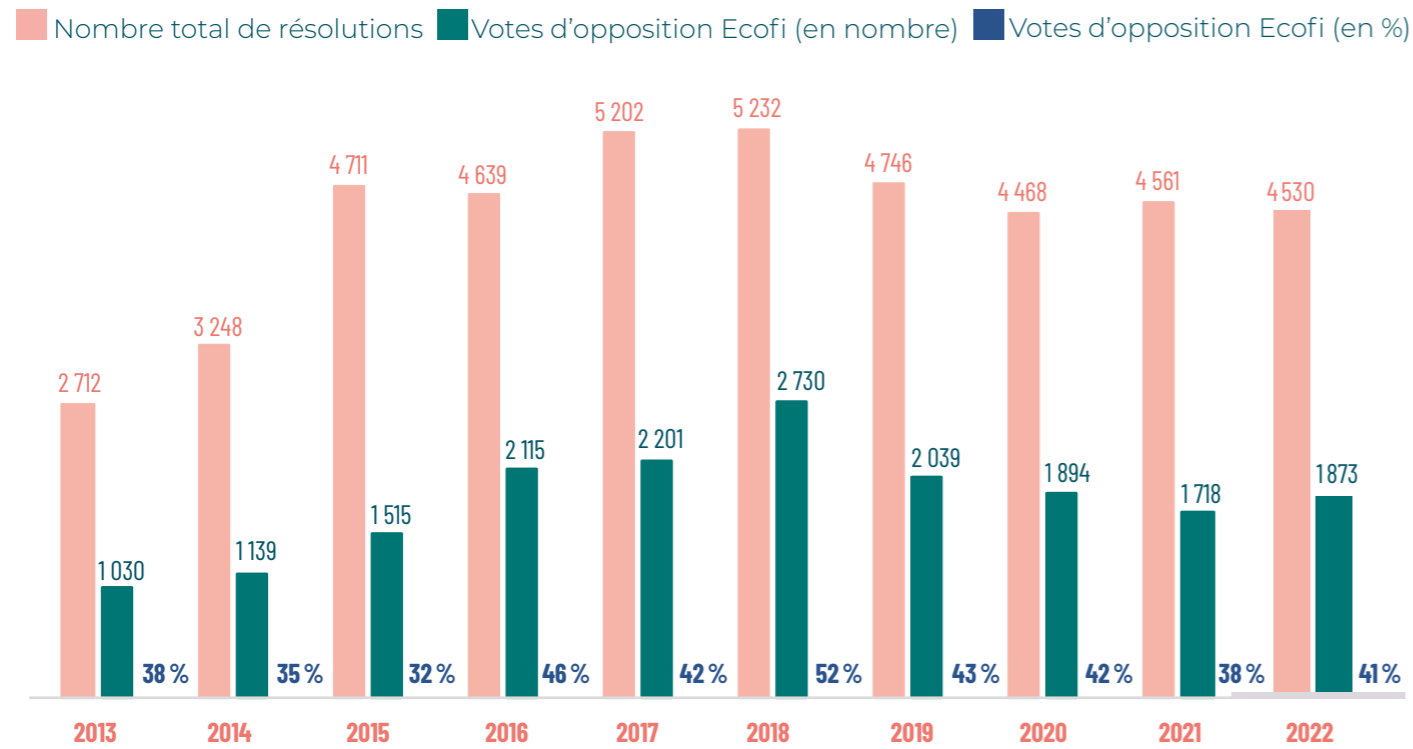
En 2022, Ecofi n'a pas engagé de projets de dépôt de résolution aux AG.

Enfin, en 2022, **Ecofi a mis à jour sa politique de vote**, en intégrant plusieurs critères concernant les pratiques de gouvernance.

Conformément à la politique de vote et de dialogue, ECOFI ne fournit pas d'informations détaillées sur les choix effectués sur les votes mais renvoie à la lecture de la politique d'engagement ainsi qu'aux éléments statistiques de vote ci-dessous.

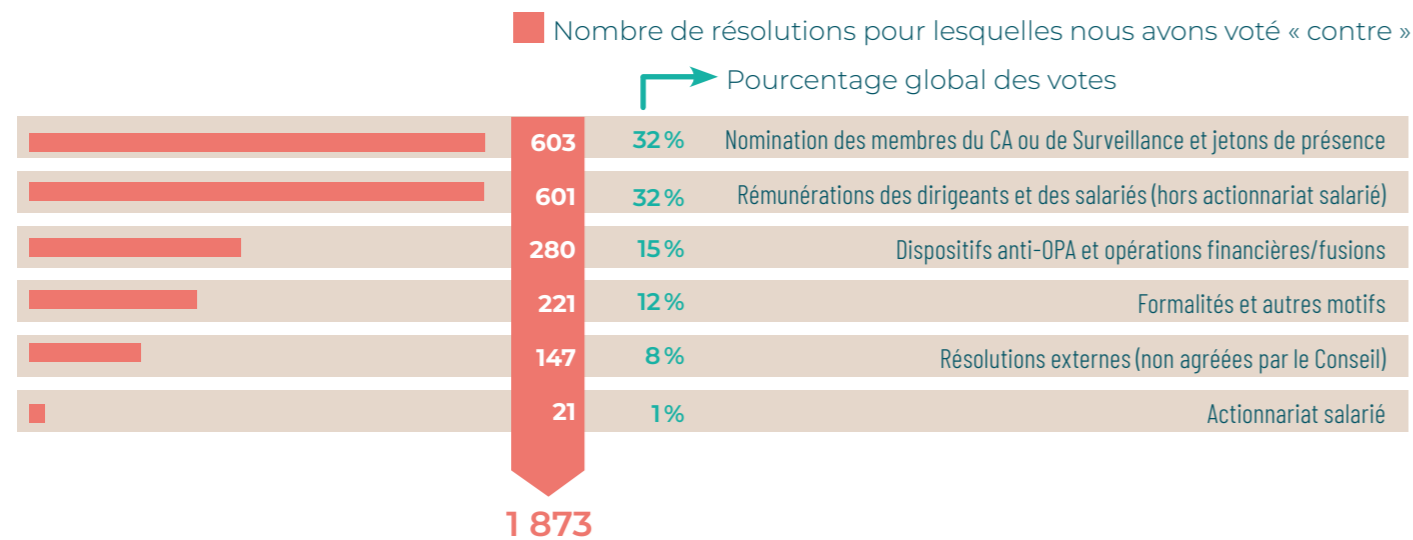
⁽¹⁾ Le compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial est en conformité avec le Règlement général de l'AMF (Livre III, Titre I, Chapitre IV, Section 8, Sous-section 3, Article 314)

Un pourcentage élevé de votes d'opposition aux résolutions

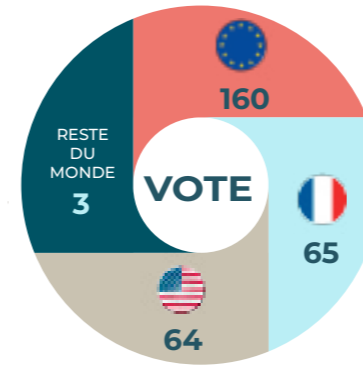


Le pourcentage de votes « contre » d'Ecofi en 2022 est à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20%. (source : AFG, rapport 2022).

Motifs des votes d'opposition

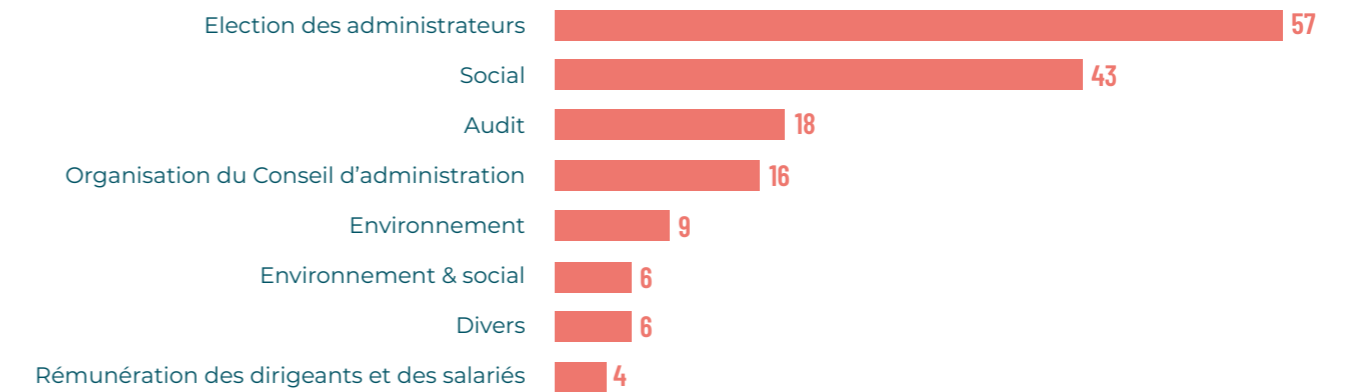


Vote aux assemblées générales par zone géographique

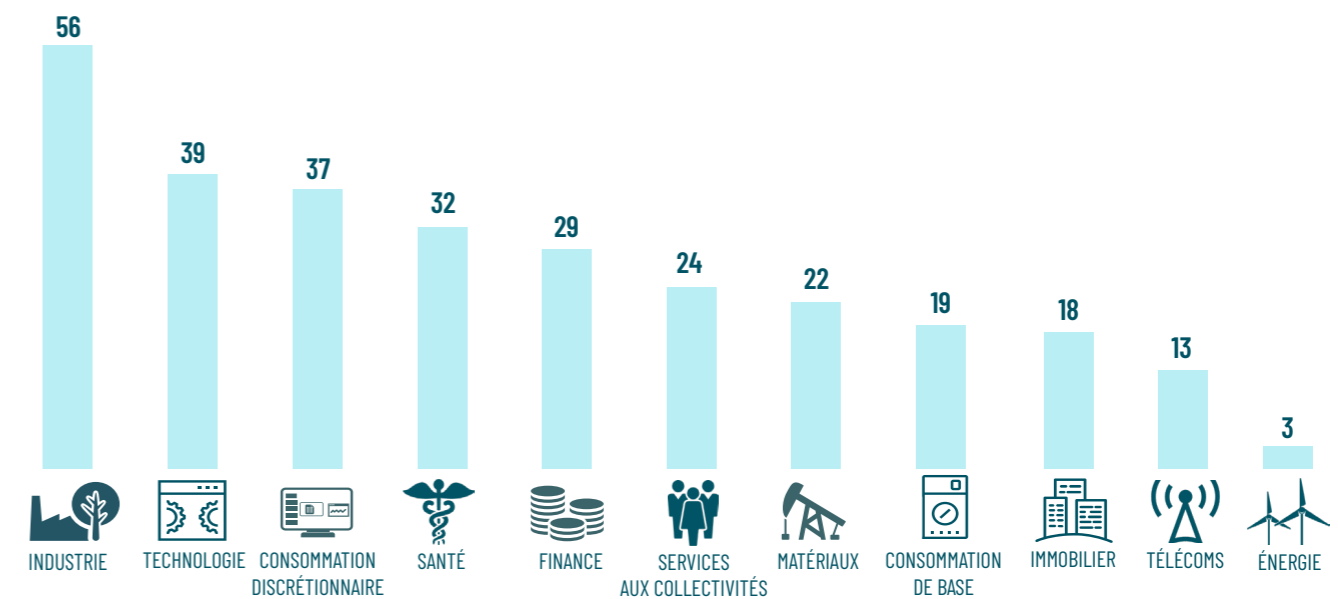


Zone géographique	Nombre d'assemblées générales	%
Europe	160	22,3 %
France	65	54,8 %
États-Unis	64	1,0 %
Reste du monde	3	21,9 %
Total	292	100%

Thèmes des résolutions externes (en nombre)



Nombre d'assemblées générales par secteur d'activité



Un dialogue engagé et constructif

Ecofi s'attache également en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises et les institutions. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Le dialogue, mené par notre département éthique et solidaire, est exercé :

- de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés cotées sur des enjeux ou risques ESG ;
- de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux, dont Ecofi est membre ou partenaire.

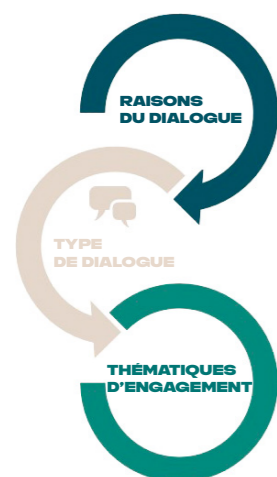
Le département éthique et solidaire sélectionne les sociétés avec lesquelles dialoguer sur la base des critères suivants :

- implication dans des controverses ESG ou changement de la note controversée ;
- mauvaise performance ou changement de la note ESG ;
- communication des intentions de vote au moment de l'assemblée générale ;
- requête des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence ;
- requête du Comité controversé ou du Comité éthique et de mission ;
- intérêt particulier d'un point de vue ESG.

Le département éthique et solidaire choisit les thématiques de dialogue (exemple: transition énergétique, responsabilité fiscale, parité et droits humains) et prépare les questions sur la base des facteurs suivants :

- points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale ;
- implication dans des épisodes controversés ;
- matérialité des enjeux ESG du secteur.

L'activité de dialogue est composée par différentes étapes (analyse ESG, préparation de questions, prise de contact avec la société, organisation du dialogue, évaluation des réponses, communication interne et externe) et basée sur une procédure formalisée.



Le dialogue se fait à l'initiative :

- du département éthique et solidaire
- des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence
- du Comité controversé ou du Comité éthique et de mission

- Dialogue individuel
- Dialogue collectif
- Dialogue institutionnel

- Points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale
- Implication dans des épisodes controversés
- Matérialité des enjeux ESG

Un dialogue individuel : échanger

En 2022, Ecofi a dialogué avec **18 sociétés** : Acciona Energia, AMG, Ansys, Argan, ASML, Befesa, Ceres Power, Corbion, Daimler, Deere & Co, DR Horton, EDP Renováveis, EssilorLuxottica, NIDEC, Orange, Prysmian, Renault et Sartorius Stedim Biotech. Les dialogues se sont concentrés sur la transition énergétique, les droits de l'Homme, les politiques de responsabilité sociale, la gouvernance et l'implication dans des épisodes controversés.

Au total, le département ISR d'Ecofi a posé **154 questions**, concernant les thématiques suivantes :

ENTREPRISES	ODD CIBLÉS	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	SCORE ECOFI*
acciona energia	8 et 13	• Impact sur le changement climatique • Disclosure sur les performances climat	• Partage de la valeur avec les salariés		50 %
AMG	7, 8 et 13	• Impact environnemental des produits • Impact direct sur le changement climatique	• Partage de la valeur avec les salariés • Respect des droits humains		29 %
Ansys	4, 5, 13 et 16	• Stratégie climat • Impact direct et des produits sur le changement climatique	• Parité H/F • Relations avec les universités	• Rémunérations des dirigeants	50 %
ARGAN	8, 13 et 16	• Stratégie climatique	• Impact social et environnemental des fournisseurs	• Transparence et publication des données ESG • Pratiques de gouvernance	45 %
ASML	13	• Stratégie climatique • Emissions évitées			58 %
BEFESA	8 et 13	• Impact direct et indirect sur le changement climatique • Disclosure sur les performances climat	• Partage de la valeur avec les salariés • Respect des droits humains		0 %
CERES	8, 13 et 16	• Disclosure sur l'impact sur le changement climatique • Emissions évitées	• Relations avec les salariés • Respect des droits humains	• Rémunérations des dirigeants	80 %
Corbion	13 et 16	• Disclosure sur les performances climat • Impact des produits sur le changement climatique	• Respect des droits humains • Implication dans des controverses		0 %
DAIMLER	8, 12 et 16	• Impacts environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt	• Respect des droits humains		93 %
JOHN DEERE	13 et 16	• Disclosure sur les performances climat • Impact sur le changement climatique	• Implication dans des controverses	• Pratiques de gouvernance	0 %
D-R HORTON <i>America's Builder</i>	7, 8, 13 et 16	• Disclosure performance environnementale	• Disclosure performance sociale	• Pratiques de gouvernance • Politique RSE	58 %
edp renováveis	8, 13 et 16	• Impact direct sur le changement climatique	• Respect des droits humains	• Pratiques de gouvernance	75 %
ESSILOR LUXOTTICA	8 et 16		• Politiques agressives auprès des salarié(e)s et des actionnaires pendant la pandémie COVID	• Rémunérations des dirigeants	67 %
Nidec	3, 13 et 16	• Emissions évitées	• Coûts salariaux	• Rémunérations des dirigeants	42 %
orange	8 et 16		• Relations avec les clients	• Pratiques anti-concurrentielles	75 %
Prysmian Group	13 et 16	• Politique climat		• Résolutions prévues à l'AG 2022 • Rémunération du CEO	71 %
RENAULT	8, 12 et 16	• Risques environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement et intégration de l'économie circulaire dans ses activités	• Risques sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement		67 %
sartorius stedim	13 et 16	• Disclosure sur les performances climat • Impact direct des produits sur le changement climatique		• Pratiques de gouvernance	43 %

* La méthodologie est présentée à page 18.

En 2022, Ecofi a mis en place une méthodologie d'analyse des dialogues individuels pour en quantifier la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés. Cette méthodologie est basée sur la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements de la direction à l'égard des axes d'améliorations soumis aux sociétés. La volonté d'évaluer et de quantifier l'impact de nos dialogues individuels a fait l'objet de réflexions au cours des dernières années.

Nous sommes persuadés que les investisseurs responsables doivent aller au-delà de la simple comptabilité des actions de dialogue pour surveiller efficacement leur qualité et leur efficacité dans le temps.

Cette année marque la première version de notre méthodologie. Nous sommes conscients de la nécessité de l'améliorer sans cesse afin de disposer d'une méthodologie analytique toujours plus précise et pertinente. Le score pour chacun de nos dialogues individuels, appelé « Ecofi Engagement Quality Score », nous permet de prioriser nos actions, d'améliorer les objectifs que nous nous donnons, et de suivre les résultats en cohérence avec nos décisions d'investissement.

Afin de faire preuve de transparence, les scores relatifs aux dialogues sont communiqués en page 17.

Le score de 0% désigne les entreprises qui n'ont jamais répondu à nos questions, malgré plusieurs relances effectuées, et qui n'ont donc pas voulu entamer un dialogue.

Un dialogue collectif : plus forts ensemble

En 2022, Ecofi a participé à **16 initiatives**, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable dont Ecofi est partenaire : Shareholders for Change (SfC), les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le CDP, Access to Medicine Foundation (ATM), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et Climate Action 100+. Ces 16 initiatives nous ont permis de contacter 165 sociétés différentes investies par nos fonds.

Les 16 initiatives de dialogue collectif se sont focalisées sur trois thématiques :

- transition énergétique / biodiversité
- droits de l'Homme / relations avec les salariés
- la responsabilité fiscale

LES ENJEUX DU DIALOGUE COLLECTIF



Transition énergétique

Les changements climatiques entraînent des risques de long terme pour l'économie, en général, et pour les entreprises en particulier. Les investisseurs peuvent inciter les entreprises à adopter des politiques efficaces de lutte contre le changement climatique, de réduction de leurs émissions de gaz à effet serre et de développement de solutions et produits moins polluants.



Droits de l'Homme/relations avec les salariés

Les violations des droits humains des entreprises et de leurs fournisseurs représentent un risque légal et de réputation de plus en plus pris en compte par les investisseurs. Les investisseurs responsables, pour réduire leur exposition aux risques liés aux violations des droits humains, incitent les sociétés à se fixer des objectifs visibles et précis sur ce sujet et à appliquer des politiques et des mesures rigoureuses via des dispositifs efficaces de contrôle et de reporting.



Responsabilité fiscale

L'optimisation fiscale agressive de certaines entreprises peut présenter des risques légaux, et de réputation pour les sociétés et leurs investisseurs. Les investisseurs peuvent donc inciter les entreprises à adopter de meilleures pratiques afin d'augmenter la transparence fiscale.

Un dialogue collectif : les initiatives



Transition énergétique et Biodiversité



Campagne pour la transparence 2022

Comme en 2021 et en 2020, Ecofi a rejoint l'initiative « Non-Discloser campaign » du CDP. Chaque année le CDP demande à plus de 7 000 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seules environ 3 000 d'entre elles répondent à ces enquêtes.

À travers cette initiative, Ecofi, auprès de plus de 263 membres du CDP représentant 31 trillions de dollars, a contacté 89 entreprises non-répondantes investies dans ses fonds pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

IMPACT
89 entreprises
contactées
par Ecofi

Campagne 2022 Science-Based Targets

Ecofi participe à la campagne 2021 du CDP « Science Based Targets », qui appelle 1 616 entreprises, dont 78 investies par les fonds d'Ecofi, à se fixer des objectifs de réduction des émissions afin de s'aligner sur la trajectoire 1,5°C et atteindre des émissions nettes zéro dans la chaîne de valeur au plus tard en 2050. L'initiative est soutenue par 220 investisseurs représentant 29,3 trillions de dollars.

IMPACT
51 entreprises
contactées
par Ecofi



Dialogue avec Engie

Ecofi a co-signé une lettre envoyée à Jean-Pierre Clamadieu, président du Conseil d'administration d'Engie, qui a pour objectif d'inviter la société à préciser sa stratégie climatique et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre de son plan de transition. Divers sujets sont ainsi abordés dans la lettre, dont la stratégie climatique, le lobbying sur le climat, la sortie du charbon, la transition juste et la biodiversité. L'initiative est coordonnée par le FIR et certains membres de Climate Action 100+, dont Ecofi est signataire, et soutenue par 27 investisseurs, représentant plus de 2 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

IMPACT
1 entreprise
contactée
par Ecofi

Tribune sur le « Say on climate »

A la veille de la saison des assemblées générales de 2022, et faisant suite à l'appel du Forum pour l'investissement responsable (FIR) adressé aux grandes entreprises françaises, Ecofi a signé une tribune pour rappeler l'importance pour les sociétés de présenter des plans climat ambitieux et de consulter leurs actionnaires, par l'organisation d'un vote en AG, sur des plans de transition comportant des cibles climatiques précises. La tribune vise à promouvoir ainsi les résolutions « Say on Climate » comme un mécanisme de bonne gouvernance, qu'il convient de généraliser aux entreprises exposées aux enjeux de la transition écologique.

IMPACT
Promouvoir
le « Say on
Climate »

LE DIALOGUE



Dialogue avec Intesa San Paolo

En collaboration avec l'ONG RE Common et Shareholders for Change, Ecofi a envoyé une lettre à Intesa San Paolo concernant la politique de la société sur le financement du secteur du charbon, du pétrole et du gaz non conventionnel.

Cette action a été menée pour sensibiliser la société sur l'importance de la sortie de la banque de ces secteurs, en particulier pour les nouveaux projets.

L'initiative demande en particulier à la société de renforcer sa politique d'exclusion afin de couvrir tous les services financiers, y compris les investissements.

Dialogue avec Hannover RE

Comme en 2021, Ecofi, avec la collaboration de Bank für Kirche und Caritas eG, membre allemand de Shareholders for Change, a apporté son soutien au dialogue avec Hannover RE concernant la transition énergétique en termes de soutien au secteur des énergies fossiles, en particulier le charbon.

IMPACT
2
entreprises
contactées
par Ecofi



Droits de l'Homme/ Relations avec les salariés



Attentes des investisseurs sur les droits de l'Homme

Tout comme en 2021, Ecofi a soutenu une initiative des PRI, qui prévoit d'envoyer une lettre aux sociétés de l'indice FTSE 350 ne respectant pas les exigences de transparence prévues par la loi anglaise sur le travail forcé (Modern Slavery Act).

Cette loi de 2015 oblige toutes les entreprises de plus d'une certaine taille opérant au Royaume-Uni à rendre compte de leur approche pour détecter et éliminer l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement.

A travers cette initiative, les investisseurs sensibilisent les sociétés à identifier les domaines de leurs activités les plus à risque de violations des droits de l'Homme et de réduire les risques légaux et de réputation.

Cette initiative a regroupé 122 investisseurs institutionnels représentant plus de 9,6 trillions de livres sterling d'actifs sous gestion. L'initiative concerne 46 sociétés, dont 4 investies par Ecofi : CRH, ITV, Natwest Group et Segro.

IMPACT
4
entreprises
contactées
par Ecofi



Campagne 2022 sur l'accès aux médicaments

Ecofi soutient, auprès de plus de 100 investisseurs représentant 114 trillions de dollars d'encours, l'initiative de la Fondation Access to Medicine concernant l'ODD 3 (Santé et bien-être pour tous) de l'ONU. Ce projet d'engagement de long terme enjoint les investisseurs à dialoguer avec les sociétés pharmaceutiques recensées par l'indice d'Access to Medicine sur l'enjeu de l'accès aux médicaments, notamment dans les pays en développement. En effet, il s'agit d'analyser des critères tels que la tarification, les brevets ou les efforts de R&D de ces entreprises, en ligne avec les recommandations émises dans l'indice Access to Medicine. Ecofi a participé au dialogue avec Novartis.

IMPACT
1
entreprise
contactée
par Ecofi



Initiative sur les conditions sociales des maisons de retraite

Comme en 2021, Ecofi a participé à une initiative de dialogue, coordonnée par UNI Global Union, fédération syndicale internationale, avec 17 sociétés actives dans le secteur des maisons de retraite, dont 2 dans lesquelles Ecofi investit : Korian et Orpea.

L'initiative demande aux sociétés de se munir de mesures concrètes pour améliorer les conditions sociales de leurs salariés, la gestion des effectifs et le traitement des patients. L'initiative a prévu plusieurs dialogues en 2022 et l'application d'une grille d'indicateurs ad hoc.

L'initiative est soutenue par 95 investisseurs représentant 3,3 trillions de dollars.

Ecofi a signé une lettre envoyée à Philippe Charrier, PDG par intérim d'Orpea, concernant plusieurs controverses parues suite à la publication du livre « Les Fossoyeurs » de Victor Castanet. La coalition a soumis à la société 5 propositions différentes dans le cadre des Etats généraux qu'elle organise pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Les investisseurs exigent notamment de la part de la société une analyse de la responsabilité du Conseil d'administration dans les dysfonctionnements mis en lumière, avec une présentation des actions correctives.

La lettre a été signée par 14 investisseurs mais elle a été conçue dans le cadre de l'« Investor Initiative for Responsible Care », soutenue par 130 investisseurs représentant 3800 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Dans le cadre de cette initiative Ecofi a rencontré les dirigeants et les représentants de ces entreprises à deux reprises. Pour Orpéa, l'initiative s'est surtout attachée à dialoguer sur la composition et le fonctionnement du nouveau conseil d'administration ainsi que sur la gestion de ses relations avec ses parties prenantes et notamment ses salariés. La coalition a donc été particulièrement vigilante quant à la qualité de son dialogue social et des indicateurs de suivi mis en place par l'entreprise.

Pour Korian, l'initiative a dialogué avec la société concernant le choix de ses futurs indicateurs de suivi dans le cadre de l'adoption du statut d'entreprise à mission par l'entreprise.

Dialogue avec Teleperformance

Suite aux controverses qui ont concerné Teleperformance, Ecofi a participé à un dialogue collectif organisé par UNI Global Union afin d'informer les investisseurs membres de la coalition sur l'accord conclu entre les syndicats et la société.

Pendant le dialogue, UNI Global Union a présenté les nouvelles mesures adoptées concernant la santé et la sécurité des salariés. Cet accord prévoit des dispositions fondamentales qui aideront les travailleurs, à travers notamment de comités de santé et de sécurité, et la possibilité de former et d'adhérer à un syndicat.

L'accord durera trois ans et prendra effet dans cinq pays : la Pologne, la Roumanie, le Salvador, la Jamaïque et la Colombie.

IMPACT
3
entreprises
contactées
par Ecofi

LE DIALOGUE



Dialogues avec Carrefour, Enel et Toyota

C'est à travers les membres italiens du réseau de Shareholders for Change - Etica et Fondazione Finanza Etica - puis via Forma Futura, membre suisse du réseau pour Toyota qu'Ecofi a contacté respectivement les trois sociétés afin de mettre en place des mesures rigoureuses sur le respect des droits de l'Homme en Chine, notamment dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang.

La lettre demande à Carrefour de publier une cartographie de sa chaîne de fournisseurs en Chine, de présenter les mesures prises pour se désengager des relations commerciales avec les fournisseurs accusés de travail forcé et d'en publier les résultats.

IMPACT 3
entreprises contactées par Ecofi



Responsabilité fiscale



Campagne de questions écrites au CAC40

Comme en 2020 et en 2021, Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et d'engagement du FIR, a soutenu la campagne 2022 des questions écrites adressées à l'ensemble des entreprises du CAC40.

Les questions concernent différents sujets ESG, dont la responsabilité fiscale, la transition énergétique, les relations avec les salariés et la parité H/F.

Ecofi a été en charge de l'écriture de la question sur la responsabilité fiscale et de l'analyse des réponses des sociétés. Les réponses à ces questions vont donner lieu à une analyse et à une étude publique.

A travers cette initiative, Ecofi a contacté 37 entreprises investies par ses fonds.

IMPACT 37
entreprises contactées par Ecofi

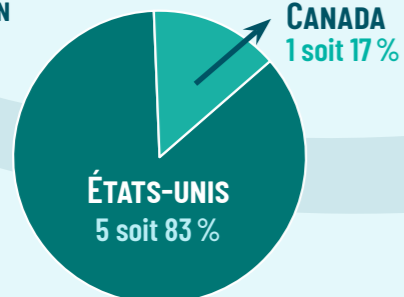
LES CLASS ACTION

L'action de groupe (ou Class Action) est une action judiciaire qui permet à un grand nombre de consommateurs ayant subi un même préjudice d'obtenir une indemnisation financière.

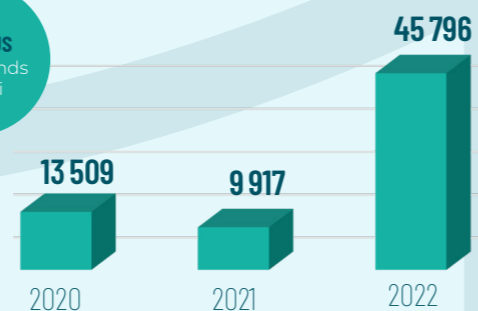
Depuis 2017, Ecofi utilise les services d'ISS afin d'avoir connaissance des recours collectifs auxquels les fonds peuvent participer et de gérer la mise en place de ces Class Action. Les gains obtenus sont versés au compte du fonds ou à une association si le fonds n'existe plus.

En 2022, la Class Action contre Wells Fargo & Company est à l'origine du gain de 45 796 \$; la banque a été condamnée car elle s'est livrée pendant des années à des pratiques commerciales trompeuses et déloyales.

CLASS ACTION
menées
(en nombre)



GAINS OBTENUS
par les fonds
d'Ecofi
(en \$)



Dialogue avec Amazon

Avec les PRI des Nations-Unies, Ecofi a envoyé une lettre à Amazon sur l'enjeu de la responsabilité fiscale. L'initiative demande à la société de publier un rapport concernant les impôts payés pays par pays, en prenant en compte les indicateurs et les lignes directrices énoncés par le standard du Global Reporting Initiative.

Cette initiative a regroupé 103 investisseurs institutionnels représentant plus de 3,6 trillions de dollars d'actifs sous gestion.

IMPACT 1
entreprise contactée par Ecofi



Dialogue avec Allianz

A travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté Allianz, pour leur demander des explications concernant l'implication dans le scandale des « Structured Alpha Funds » pour lequel la société a été sanctionnée avec une amende historique de 5,7 milliards d'euros. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative engage la société concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.

IMPACT 1
entreprise contactée par Ecofi

Le dialogue institutionnel : interpellier

En 2022, Ecofi a participé à 8 initiatives de dialogue avec les institutions.



Lettre à la Commission européenne sur le devoir de vigilance

Ecofi a signé, aux côtés de plus de 100 signataires (sociétés, investisseurs et associations), une lettre de relance (une première lettre signée par Ecofi ayant déjà été envoyée en octobre 2021) rédigée par l'Investor Alliance for Human Rights, destinée à la Commission européenne, concernant la future réglementation européenne sur le Devoir de vigilance. Dans cette lettre, les investisseurs soulignent l'importance de la mise en place d'une loi rigoureuse qui impose une due diligence complète aux sociétés européennes en matière de droits de l'Homme et d'environnement. Celle-ci permettrait de mieux identifier les principaux risques ESG au sein des portefeuilles.



Réglementation européenne sur le Devoir de vigilance



Déclaration des investisseurs sur le devoir de vigilance dans l'UE

Ecofi a soutenu une initiative qui vise à introduire une directive sur le Devoir de Vigilance pour rendre obligatoire une due diligence rigoureuse en matière d'environnement et de droits de l'Homme pour les grandes entreprises dans l'Union européenne. Ecofi a ainsi signé une déclaration d'investisseurs envoyée à la Commission européenne qui demande d'intégrer 5 actions, dont l'analyse des chaînes de fournisseurs et l'intégration des performances ESG dans la rémunération variable des dirigeants. L'initiative est coordonnée par les PRI, Eurosif et l'Investor Alliance for Human Rights et soutenue par 142 investisseurs, représentant 1,5 trillion de dollars d'encours.



Réglementation européenne sur le Devoir de vigilance



Déclaration du secteur financier à la COP15 sur la biodiversité

Ecofi a signé une lettre, adressée à tous les gouvernements, les appelant à signer un accord pour protéger la biodiversité et contribuer à des solutions au changement climatique, en ligne avec les ODD 13, 14 et 15. Dans cette optique, le secteur financier a appelé à l'adoption d'un cadre mondial pour la biodiversité lors de la COP15, qui a eu lieu le 19 décembre 2022 à Montréal.

L'initiative, coordonnée par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (UNEP Finance Initiative) et les PRI, est soutenue par 150 investisseurs, représentant 24 trillions de dollars d'encours.



Biodiversité



Lettre aux gouvernements pour les inciter à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris

Comme en 2021, Ecofi a signé la lettre « 2022 Global Investor Statement to Governments On Climate Change » des PRI, CDP, du CERES et de l'IIGC, adressée aux gouvernements des pays du G20 pour les inciter à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

La lettre, signée par 604 investisseurs institutionnels représentant 42 trillions de dollars, propose cinq grands axes d'actions, dont la mise en œuvre des politiques nationales pour atteindre des objectifs ambitieux, à travers notamment la suppression des subventions aux combustibles fossiles et l'abandon progressif de la production d'électricité à partir de charbon.

La lettre encourage les gouvernements à mettre en place des réglementations rigoureuses contre la déforestation.



Transition énergétique



Lettre à la Commission européenne sur les rémunérations variables des dirigeants

Ecofi a signé une lettre envoyée à la Commission européenne qui demande de rendre obligatoire l'intégration des objectifs de responsabilité sociale dans les rémunérations variables des dirigeants des grandes sociétés européennes. La lettre demande en particulier d'intégrer ce sujet dans le cadre du paquet « Sustainable Corporate Governance », qui doit être publié en février 2022 par la Commission européenne. L'initiative a été lancée par Pascal Canfin, Président de la commission de l'Environnement du Parlement européen. Cette action est menée par l'Alliance européenne pour une relance verte, initiative qu'Ecofi a rejointe en 2020 et qui regroupe 270 acteurs, entre décideurs politiques, chefs d'entreprises, syndicats, ONG et groupes de réflexion.



Rémunération des dirigeants



Déclaration des investisseurs sur la qualité des reporting extra-financiers

Ecofi a signé une initiative proposée par les PRI des Nations-Unies, qui vise à augmenter la qualité des rapports RSE des sociétés et à en harmoniser les informations. L'initiative encourage les principaux acteurs, notamment l'International Sustainability Standards Board (ISSB), la Securities Exchange Commission (SEC) des États-Unis et le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), à travailler en étroite collaboration pour construire un modèle de reporting en matière de durabilité standardisé au niveau international. Un cadre de base de reporting RSE harmonisé permettrait aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement plus conscientes et de contribuer réellement à des résultats durables. La déclaration a été élaborée conjointement par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et la Fédération internationale des comptables (IFAC) et elle est soutenue par 4 902 investisseurs, représentant 121,3 trillions de dollars d'encours.



Qualité des rapports RSE

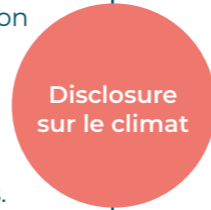


Lettre à la SEC sur les risques climatiques

Ecofi a signé une lettre adressée à la SEC, l'organisme américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers, pour l'encourager à finaliser les règles de publication des informations sur le climat de la part des sociétés cotées.

Ce dialogue, à l'initiative d'As You Sow et de Public Citizen, est coordonné par les PRI et vise plus particulièrement à inciter la SEC à inclure les émissions scope 3 dans les exigences de divulgation qu'elle adressera aux entreprises.

L'initiative est soutenue par 75 investisseurs, représentant 4,7 trillions de dollars d'encours.



Déclaration des investisseurs en faveur d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable au Covid 19

Ecofi, auprès de 152 investisseurs représentant plus de 14 milliards de dollars d'actifs sous gestion, a signé une déclaration coordonnée par la Fondation Access to Medicine concernant la nécessité d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable au Covid 19.

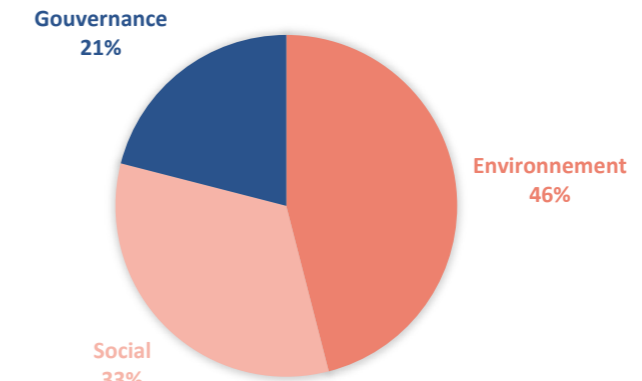
Les investisseurs incitent les gouvernements des pays du G7 et du G20 à mettre en place des mesures concrètes pour garantir un accès juste et équitable aux vaccins et aux médicaments pour les pays en développement.

Les investisseurs soulignent la profonde injustice entre le niveau de population vaccinée dans les pays développés par rapport à celui des pays en développement, et ils incitent à une approche plus coordonnée en termes de distribution au niveau mondial, avec notamment l'appui des sociétés pharmaceutiques.

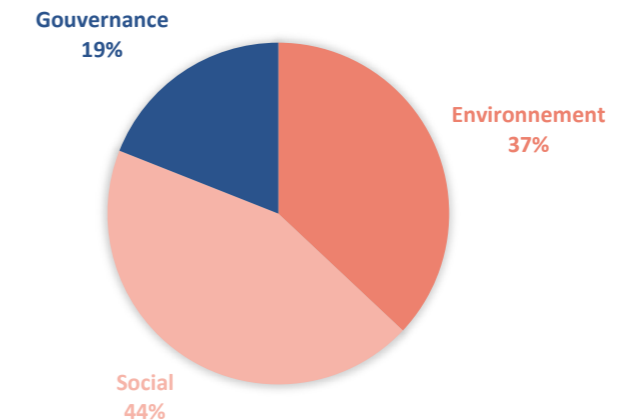


Les thématiques ESG au coeur du dialogue

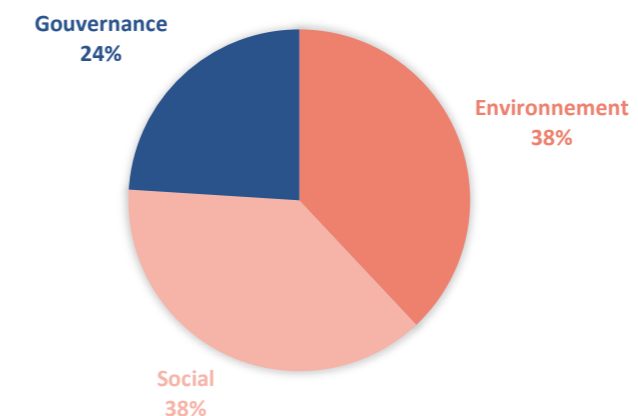
DIALOGUE INDIVIDUEL



DIALOGUE COLLECTIF



DIALOGUE INSTITUTIONNEL



LE DIALOGUE AVEC ... DAIMLER

Métaux rares Quels sont vos engagements environnementaux et sociaux ?

Depuis 2018, Ecofi dialogue avec des représentants de Daimler sur les implications sociales et environnementales de sa chaîne d'approvisionnement en métaux rares, en particulier en République démocratique du Congo.

Ce dialogue a été initié par Ecofi car une partie des sous-traitants de cobalt de l'entreprise a été accusée par certaines ONG d'être impliquée dans plusieurs violations des droits de l'Homme, notamment liées au travail forcé et au travail des enfants. Ecofi a donc décidé de suivre le dialogue avec la société et de défier leurs pratiques.

Lors du premier dialogue en 2018, Daimler nous a présenté son approche du respect des droits de l'Homme (Human Rights Respect System - HRRS), ce qui nous a permis d'identifier et de proposer des pistes de progrès. Daimler s'est nettement améliorée depuis lors dans la mise en œuvre de sa politique ainsi que dans ses réponses, avec des réponses franches et des précisions claires sur ces enjeux clés. L'entreprise travaille également sur de nouveaux programmes d'amélioration.

Le premier point d'amélioration porte sur la transparence des audits relatifs au respect des droits humains par les fournisseurs directs sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en cobalt.

Plus particulièrement, nous avons demandé et obtenu des informations plus détaillées, notamment le nombre exact d'audits menés et les non-conformités trouvées. De plus, en 2021, Daimler a mis à jour ses normes de durabilité à l'intention des fournisseurs conformément aux directives de l'OCDE.

Daimler a demandé que la norme « Initiative for Responsible Mining Assurance » (IRMA) soit une condition préalable à tous les contrats liés aux batteries, et exige de ses fournisseurs qu'ils utilisent du cobalt, du lithium, du nickel, du graphite, du manganèse et du cuivre provenant exclusivement de mines auditées par l'IRMA dans les projets nouvellement attribués.

Enfin, Daimler prévoit d'examiner systématiquement, et de manière plus approfondie, les 24 matières premières critiques identifiées lors d'une évaluation préliminaire des risques.

Ainsi, à fin 2021, l'analyse intensive de l'évaluation des risques

en matière des droits humains a pu constater que 31% des matières premières présentaient un risque accru. Les résultats de cette analyse ont permis de déterminer les mesures appropriées à prendre.

Daimler s'est donné 2 objectifs pour mieux maîtriser le risque accru de violations des droits de l'Homme : évaluer d'ici 2025, 70 % des fournisseurs des matières premières; définir d'ici 2028 des mesures appropriées pour traiter 100% des matières premières qui présentent ce risque.

Concernant les impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement en cobalt, nous avons mis en évidence l'opportunité de recycler et de réutiliser les métaux rares ainsi que de nombreuses autres matières premières.

De plus, l'entreprise vise à augmenter la quantité de matières recyclées de ses composants. Daimler a obtenu le score le plus élevé selon notre méthodologie, soit 93%, en ce qui concerne la qualité et le niveau de prise en compte de nos requêtes.

Ce sujet, essentiel au défi de la transition énergétique juste, doit continuer à faire l'objet de notre vigilance.

De la conformité fiscale à la « citoyenneté fiscale » : vers une approche partenariale de la responsabilité fiscale ?

Bien qu'il reste difficile à estimer, l'évitement fiscal représenterait selon l'OCDE entre 100 et 240 milliards d'euros chaque année dans le monde, soit 4 à 10% des recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés à l'échelle mondiale. Ces stratégies d'évitement ont un coût social élevé qui se répercute sur les entreprises et leurs investisseurs. La charge de l'impôt pour les sociétés est pourtant l'un des fondements du contrat social en ce qu'elle permet d'alimenter les dépenses publiques des États. Elle s'inscrit à la fois dans le cycle de la répartition de valeur et dans le développement de l'écosystème de ces entreprises via des infrastructures et des politiques publiques de qualité (éducation, santé...).

Une fiscalité des entreprises adaptée et efficace peut ainsi favoriser une économie durable, atténuer les inégalités croissantes et soutenir une croissance et une prospérité inclusives. Elle permet aux gouvernements de financer des programmes sociaux et environnementaux afin de relever certains des défis mondiaux urgents auxquels nous sommes confrontés.

En octobre 2021, l'OCDE a par conséquent annoncé un accord historique sur une réforme de la fiscalité internationale en instituant un taux d'imposition minimum de 15% aux multinationales à partir de 2023 dans le but de limiter les arbitrages fiscaux et de réconcilier les intérêts des actionnaires et des parties prenantes.

La responsabilité fiscale apparaît dès lors comme un enjeu clé de la responsabilité sociale des entreprises. Les investisseurs responsables, tels qu'Ecofi, engagent de plus en plus les sociétés sur ce sujet.

Il est attendu de ces entreprises qu'elles fassent preuve de « Civisme fiscal », à travers l'acceptation de l'impôt et l'absence de pratiques fiscales agressives, qui peuvent nuire à leur réputation, ou de recours à des paradis fiscaux.

Ecofi a participé cette année à la campagne du FIR qui consistait à envoyer des questions écrites aux entreprises du CAC40 lors des assemblées générales. Ecofi a été en charge d'analyser la responsabilité fiscale de ces sociétés.

L'analyse du FIR s'est focalisée sur le thème de la gouvernance fiscale de l'entreprise : pour la quasi-totalité des entreprises du CAC40, la politique fiscale semble demeurer la prérogative de la direction financière et reste donc cantonnée à des aspects purement financiers et techniques.

Tandis que moins de dix entreprises font approuver ou revoir leur charte fiscale par le conseil d'administration, seule Dassault Systèmes déclare la faire approuver et revoir par son Comité Développement durable.



**AINSI, LES ENTREPRISES
DU CAC 40 SEMBLENT
ENCORE ABORDER LEUR
RESPONSABILITÉ FISCALE
SOUS LE SIMPLE ANGLE
DE LA CONFORMITÉ...**



De nombreux investisseurs sont par ailleurs de plus en plus exigeants en matière de transparence fiscale. En effet, la fiscalité peut apparaître comme un sujet technique et difficile à saisir. Il revient donc aux entreprises de mettre, à disposition de ses parties prenantes, des informations de haute qualité pouvant permettre aux non-experts de comprendre leurs pratiques fiscales et de s'y fier.

La directive européenne du 24 novembre 2021, va dans ce sens, en imposant aux entreprises de plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires de rendre accessible au public une présentation pays par pays de certains agrégats économiques et notamment de leurs bénéficiaires et impôts correspondants.

Si certaines entreprises craignent que cette transparence nuise à leur compétitivité, elles peuvent également en faire un aspect différenciant voire un avantage concurrentiel qui légitime leur action en anticipant les attentes du régulateur. C'est le cas par exemple de Danone ou d'Orange qui ont commencé à publier un rapport de responsabilité fiscale, bien qu'elles ne soient pas encore soumises à ces obligations réglementaires. Un nombre croissant de cadres volontaires, tels que la Global Reporting Initiative (GRI), le UK Fair Tax Mark ou encore B-Team permettent d'accompagner les sociétés vers davantage de transparence en instaurant des exigences de publication du montant des impôts payés et des avantages fiscaux pays par pays.

Le passage de la fiscale à la citoyenneté fiscale semble en définitive reposer sur la capacité des entreprises à appréhender cet enjeu non plus comme un mal nécessaire mais davantage comme une nécessité sociale, voire un levier de compétitivité visant à légitimer son action.



**DAIMLER S'EST DONNÉ
COMME OBJECTIF
D'AUGMENTER LA PART
DES MATIÈRES PREMIÈRES
SECONDAIRES DANS SON
PARC AUTOMOBILE
À UNE MOYENNE
DE 40% D'ICI 2030.**



3 points d'amélioration entre 2018 et aujourd'hui



Transparence des audits



Norme « Initiative for Responsible Mining Assurance » (IRMA)



Examen systématique et approfondi des 24 matières premières critiques



Alix Roy,
Analyste ISR

UNE GESTION 100% ISR

IMPACT ISR : un processus en 3 temps



Exclusions sectorielles

- Entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, la production de pesticides, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction de pétrole, le raffinage, le transport et la production d'énergie liée au pétrole
- Entreprises impliquées dans la production des 9 catégories d'armes controversées
- Entreprises impliquées dans 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux/schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille/ gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole/ gaz par fracturation hydraulique)
- Emetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et émissions souveraines de ces paradis fiscaux

Sélection des émetteurs les plus responsables sur la base des données de Moody's ESG Solutions, avec notre

Méthode I-Score :

- surpondération des indicateurs de résultat dans la note ESG globale pour mesurer la performance réelle de l'entreprise – en opposition à son discours – dans une perspective de gestion des risques. Par exemple : les émissions de CO₂/MWh/an, les taux de fréquence et de gravité des accidents etc. ;
- surpondération de 4 critères à fort impact ESG à travers la « Touche Ecofi » : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, rejet des paradis fiscaux, non-discrimination.
- exclusion des émetteurs controversés qui font face à des incidents majeurs (pollution, atteinte aux droits humains, environnement...)

Un niveau d'intensité ISR, de 1 (plus faible) à 3 (plus fort), est appliqué en fonction du niveau d'engagement du fonds.



Ecofi, une gestion qui prend les devants, qui en fait plus et qui influence demain

En 2020, Ecofi a pérennisé ses engagements en devenant entreprise à mission et en inscrivant dans ses statuts son attachement à l'Investissement socialement responsable (ISR) et à la finance solidaire.

Nous assurons à toutes nos parties prenantes que cet engagement, cohérent avec notre démarche, est durable et nous avons adopté la raison d'être suivante :

« Ensemble, nous bâtissons des solutions d'investissement alliant performance financière et respect de l'Homme et de la planète. Actifs pour le futur, nous prenons les devants pour façonner un avenir dont nous sommes tous responsables. »

Devenir une entreprise à mission, c'est inscrire dans ses statuts un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Dans ce cadre, Ecofi a défini 4 objectifs :

- Contribuer par notre politique d'investissement et d'influence à l'amélioration des pratiques responsables des émetteurs et de la Place. Contribuer à répondre aux besoins financiers de l'économie sociale et solidaire.
- Contribuer à répondre aux besoins financiers de l'économie sociale et solidaire.
- Favoriser la participation des salariés aux grandes orientations de l'entreprise et partager la valeur créée.
- Accorder nos pratiques d'investisseur et d'entreprise en mettant en œuvre une politique RSE ambitieuse.

EN SAVOIR +
Découvrez notre Code de transparence
en cliquant sur l'image



DIALOGUES INDIVIDUELS DEPUIS JANVIER 2013

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
AGRO-ALIMENTAIRE	Juillet 2022 Novembre 2021	Corbion	Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> Disclosure sur les performances climat Impact des produits sur le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des droits humains Implication dans des controverses 	
	Janvier 2023 Juin 2017	Danone	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en matières premières (huile de palme, soja, sucre) Transition énergétique Huile de palme 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de substitution au lait maternel Diversité et égalité hommes-femmes 	
AUTOMOBILE (constructeurs et équipementiers)	Mai 2022 Juin 2020 Avril 2018	Daimler	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> Impacts environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des droits humains 	
	Décembre 2022 Décembre 2021 Mars 2020 Novembre 2019 Mai 2018 Mars 2013	Renault	France	<ul style="list-style-type: none"> Risques environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement et intégration de l'économie circulaire dans ses activités Impacts environnementaux dans la production de cobalt Recherche et développement de solutions moins dépendantes au cobalt Recyclage des batteries Transparence sur les risques environnementaux Pollution Transition énergétique Impacts environnementaux des batteries 	<ul style="list-style-type: none"> Droits humains dans la chaîne d'approvisionnement Risques sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement et intégration de l'économie circulaire dans ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
BIENS DE CONSO	Avril 2020	Carl Zeiss	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Politiques RSE
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	Juin 2017 Janvier 2013	Carrefour	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en matières premières (huile de palme, coton, sucre) Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Influence sur les fournisseurs et standards RSE Droits humains Diversité et égalité hommes-femmes 	
	Novembre 2017	Casino	France	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en matières premières (huile de palme, coton, sucre) Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Vigilance sur les fournisseurs Relations avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques d'influence Rémunération des dirigeants Corruption

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
ÉNERGIE	Juillet 2022	Acciona energia	Espagne	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur le changement climatique Disclosure sur les performances climat 	<ul style="list-style-type: none"> Partage de la valeur avec les salariés 	
	Décembre 2020	Albioma	France	<ul style="list-style-type: none"> Impacts environnementaux des activités (solaire et biomasse) Transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sociaux des activités (solaire et biomasse) 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Juin 2022 Mai 2021	EDP Renovaveis	Portugal	<ul style="list-style-type: none"> Impact direct sur le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Août 2020	Volitalia	France	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Impacts environnementaux des fournisseurs Cycle de vie des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sociaux des fournisseurs Respect des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES	Mars 2022 Mai 2021	ASML	Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Émissions évitées 		<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Septembre 2022 Juin 2021	Ceres Power	Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> Disclosure sur l'impact sur le changement climatique Emissions évitées 	<ul style="list-style-type: none"> Relations avec les salariés Respect des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des dirigeants
	Mars 2022 Septembre 2021	Nidec	Japon	<ul style="list-style-type: none"> Emissions évitées 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts salariaux 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des dirigeants
	Novembre 2022 Juin 2021	Prysmian	Italie	<ul style="list-style-type: none"> Politique climat 		<ul style="list-style-type: none"> Résolutions prévues à l'AG 2022 Rémunération du CEO
	Mai 2013	Schneider Electric	France	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des performances environnementales de la chaîne d'approvisionnement 		
	Décembre 2019	Solutions 30	France	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance
	Décembre 2020	VAT	Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence des performances sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance Politiques RSE
FINANCE	Novembre 2013	Barclays	Royaume-Uni		<ul style="list-style-type: none"> Gestion responsable des restructurations 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires
	Juin 2015 Juin 2014 Janvier 2013	BNP Paribas	France		<ul style="list-style-type: none"> Relations clients Diversité et égalité hommes-femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires Non-respect des embargos américains Organisation, effectifs, systèmes et procédures de conformité et contrôle interne

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG			
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)	
FINANCE	Décembre 2014	Crédit Suisse	Suisse	• Financement de projets controversés avec impacts environnementaux	• Relations clients	• Éthique des affaires : évasion fiscale • Manipulation de taux interbancaires	
	Décembre 2013	Deutsche Bank	Allemagne		• Diversité et égalité hommes-femmes	• Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires	
	Décembre 2014	HSBC	Royaume-Uni	• Financement de projets controversés avec impacts environnementaux	• Relations clients	• Éthique des affaires : blanchiment d'argent ; manipulation de taux interbancaires • Évasion fiscale	
	Décembre 2019	Royal Bank of Canada	Canada	• Financement des énergies fossiles extrêmes	• Financements des producteurs d'armements controversés • Droits humains	• Responsabilité fiscale	
	Mars 2015 Mars 2014 Janvier 2013	Société Générale	France		• Relations clients • Diversité et égalité hommes-femmes	• Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires • Organisation, effectifs, systèmes et procédures de conformité et contrôle interne	
	Décembre 2019	Visa	États-Unis			• Pratiques anti-concurrentielles • Responsabilité fiscale	
	Novembre 2013	UBS	Suisse			• Éthique des affaires : manipulation de taux interbancaires • Blanchiment d'argent • Évasion fiscale	
	IMMOBILIER	Mai 2019	Adler Real Estate	Allemagne	• Transparence des performances environnementales	• Transparence des performances sociales	• Pratiques de gouvernance
		Juillet 2022 Octobre 2020	Argan	France	• Impacts environnementaux des fournisseurs et des entrepôts • Stratégie climatique	• Impact social et environnemental des fournisseurs	• Pratiques de gouvernance • Transparence et publication des données ESG
Novembre 2020		Logicor	Luxembourg	• Transparence des performances environnementales	• Transparence des performances sociales	• Pratiques de gouvernance • Politiques RSE	
INFRA-STRUCTURES D'ÉNERGIE ET DE TRANSPORT	Décembre 2013	Alstom	France		• Gestion responsable des restructurations	• Éthique des affaires : corruption et pratiques anti-concurrentielles • Organisation, systèmes et procédures de conformité	
LOGICIELS & SERVICES IT	Août 2022 Décembre 2021	Ansys	États-Unis	• Impact direct des produits sur le changement climatique • Emissions de gaz à effet de serre • Stratégie climatique	• Parité H/F • Relations avec les universités	• Rémunération des dirigeants	
SERVICES À LA PERSONNE	Mai 2019	Bright Horizon Family Solutions	États-Unis		• Traitement des élèves		
TÉLÉCOMS	Mai 2022 Octobre 2019	Orange	France		• Relations avec les clients	• Pratiques anti-concurrentielles	
TRANSPORTS	Octobre 2017	Bolloré	France	• Approvisionnement en matières premières (huile de palme, bois) • Transition énergétique	• Droits humains • Vigilance sur les fournisseurs • Relations avec les salariés		

Secteur	Date des rencontres	Entreprise	Pays	Enjeux ESG		
				Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
MATÉRIAUX DE DISTRIBUTION	Juin 2022 Mai 2021	AMG	France	• Part des produits à fort leviers d'impact environnementaux • Émissions de gaz à effet de serre • Analyse du cycle de vie et émissions évitées des produits • Impact environnemental des produits • Impact direct sur le changement climatique	• Création d'emplois • Partage de la valeur avec les salariés • Respect des droits humains	• Pratiques de gouvernance
	Août 2022 Juin 2021	Befesa	France	• Impact direct et indirect sur le changement climatique • Disclosure sur les performances climat	• Partage de la valeur avec les salariés • Respect des droits humains	• Pratiques de gouvernance • Implémentation de la stratégie RSE
	Mars 2022	D.R Horton	États-Unis	• Disclosure performance environnementales	• Disclosure performance sociale	• Pratiques de gouvernance • Politique RSE
	Juillet 2022	John Deere	États-Unis	• Disclosure sur les performances climat • Impact sur le changement climatique	• Implication dans les controverses	• Pratiques de gouvernance
	PHARMACIE & CHIMIE	Septembre 2015 Octobre 2013	Bayer	Allemagne		• Respect des droits humains
Juillet 2022		Santorius	Allemagne	• Disclosure sur les performances climat • Impact direct et des produits sur le changement climatique		• Pratiques de gouvernance
PÉTROLE	Juillet 2015	Royal Dutch Shell	Royaume-Uni Pays-Bas	• Fuites au Nigeria • Exploration en Arctique • Sables bitumineux • Changement climatique et transition énergétique • Énergies renouvelables		
	Mai 2021 Avril 2020 Avril 2019 Avril 2018 Avril 2017 Juillet 2015	Total	France	• Impact sur la biodiversité • Stratégie climatique • Approvisionnement en matières premières (huile de palme, eau) • Énergies renouvelables • Sables bitumineux • Exploration en Arctique • Transition énergétique	• Relations avec les communautés locales • Santé et sécurité des collaborateurs • Droits humains • Responsabilité fiscale	• Résolutions AG 2021 • Résolutions AG 2020 • Résolutions AG 2019 • Résolutions AG 2018 • Résolutions AG 2017 • Pratiques de gouvernance • Rémunération des dirigeants • Corruption
SANTÉ	Décembre 2018	Eurofins Scientific	Luxembourg	• Transparence des performances environnementales	• Transparence des performances sociales	• Pratiques de gouvernance
	Août 2022	Essilor	France		• Politiques agressives auprès des salariés et des actionnaires pendant la pandémie COVID	• Rémunération des dirigeants
	Décembre 2018	Korian	France		• Traitement des patients	
	Novembre 2014	Novartis	Suisse		• Sécurité des produits • Pratiques marketing	• Éthique des affaires : corruption et pratiques anti-concurrentielles • Organisation, systèmes et procédures de conformité
	Janvier 2019 Novembre 2018	Orpea	France		• Traitement des patients	
	Décembre 2020 Mars 2018 Mars 2014 Janvier 2013	Sanofi	France	• Pollution des produits • Transition énergétique	• Diversité et égalité hommes-femmes • Accès aux médicaments • Qualité et sécurité des produits	• Lutte contre la corruption • Systèmes et procédures de conformité et contrôle interne
	Mars 2019	Siemens Healthineers	Allemagne	• Transparence des performances environnementales	• Transparence des performances sociales	• Pratiques de gouvernance

NOS PARTENAIRES



Access to Medicine Foundation (Atmindex)

La Fondation Access to Medicine est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement.

La Fondation publie l'indice « Access to Medicine Index », qui classe les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments. Ecofi est membre de Atmindex.

www.accesstomedicineindex.org



Association française de la gestion financière (AFG)

L'AFG représente les professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs. Ecofi est membre de l'AFG et participe à la Plénière investissement responsable, au Comité IR, ainsi qu'à d'autres groupes de travail sur l'ESG.

www.afg.asso.fr



CDP

Le CDP est une association d'investisseurs institutionnels qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre les changements climatiques, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur impact sur les forêts et leur utilisation de l'eau. Ecofi est membre du CDP.

www.cdproject.net



Climate Action 100+

Lancée en 2017, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter les sociétés à mieux prendre en compte les risques et les opportunités liés à la transition énergétique. Les investisseurs de l'initiative demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication liée au climat. Ecofi est membre de Climate Action 100+.

<https://www.climateaction100.org/>



Éthique & Investissement

L'Association Éthique et Investissement a été fondée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses. Elle s'adresse à toute personne – particulier ou organisation – soucieuse d'exercer sa responsabilité d'investisseur et d'actionnaire. Son objet est de promouvoir l'éthique dans les placements financiers par la prise en compte de critères ESG. Ecofi est membre d'Éthique & Investissement.

www.ethinvest.asso.fr



Expert Corporate Governance Service (ECGS)

Créé en 2004, ECGS est un groupement de consultants européens locaux et indépendants (dont Proxinvest), spécialisés en matière de gouvernance. ECGS propose aux investisseurs institutionnels une analyse des assemblées générales des sociétés européennes avec recommandations de vote, ainsi que de la recherche en matière de gouvernance. Ecofi est cliente d'ECGS.

www.ecgs.net



Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Le FIR a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'Investissement socialement responsable (ISR) en France. Ils sont à l'initiative de la Semaine de la finance responsable. Les équipes d'Ecofi participent à plusieurs commissions du FIR. Ecofi est membre du FIR.

www.frenchsif.org



Institutional Shareholder Services (ISS)

ISS est une agence d'analyse de la gouvernance et d'implémentation de la politique de vote pour les investisseurs. Ecofi est cliente d'ISS.

www.issgovernance.com



ISS ESG

ISS ESG est la branche d'investissement responsable d'Institutional Shareholder Services Inc. Elle fournit des solutions environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs, les hedge funds et les administrateurs d'actifs.

Ecofi est cliente d'ISS ESG pour le service sur les données carbone, l'alignement avec les scénarios climatiques et les risques liés au climat des émetteurs.

<https://www.issgovernance.com/esg/>



Moody's ESG

Moody's ESG Solutions (ancien Vigeo-Eiris) est une unité opérationnelle de Moody's Corporation créée pour répondre à la demande mondiale croissante de perspectives climatiques et ESG. Ecofi est cliente de Moody's ESG Solutions.

<https://esg.moody.io/>



Principles of Responsible Investment (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du Pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEPFI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à leurs décisions d'investissement. Ecofi est signataire des PRI depuis 2009.

www.unpri.org



Proxinvest

Créée en 1995, Proxinvest est la première agence française d'analyse de gouvernance et de politique de vote. Elle est membre du réseau européen ECGS.

Ecofi est cliente de Proxinvest.

www.proxinvest.fr



Société française des analystes financiers (SFAF)

La SFAF est une association créée en 1961 œuvrant à l'amélioration des techniques de l'analyse financière. Ecofi participe aux Commissions ESG et Impact Investing de la SFAF.

www.sfaf.com



Shareholders for Change (SfC)

Créé en 2017, Shareholders for Change est un réseau d'investisseurs européens qui a pour objectif de dialoguer avec les sociétés en vue d'améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance.

Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change.

www.shareholdersforchange.eu

Actions gratuites

Il s'agit d'une action qu'une société décide d'attribuer gratuitement, en accord avec ses actionnaires. Le nombre d'actions distribuées gratuitement est proportionnel au nombre d'actions détenues par l'actionnaire. Les actions gratuites sont parfois soumises à des conditions de détention, favorisant l'actionnariat de long terme.

Administrateur

Personne physique ou représentant d'une personne morale siégeant au Conseil d'administration.

Administrateur indépendant

Le Rapport Bouton définit un administrateur indépendant comme un administrateur qui "n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement."

Apport en nature / numéraire / industrie

Ensemble de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pouvant être apportés dès l'origine d'une entreprise ou lors de son développement (augmentation de capital). L'apport en nature s'oppose à l'apport en numéraire qui correspond à des apports en espèces. L'apport en industrie regroupe l'ensemble des savoirs et des connaissances qu'un investisseur peut apporter.

Assemblée générale

Les assemblées générales sont le lieu où les actionnaires peuvent exercer leur pouvoir de décision. Ces décisions sont classées en deux types suivant leur importance. Les règles d'adoption des résolutions dépendent de cette classification :

- l'assemblée générale ordinaire (AGO) prend, à la majorité simple des actions représentées, des décisions concernant la gestion ordinaire de la société : approbation des comptes, distribution de dividendes, nomination et révocation d'administrateurs ;
- l'assemblée générale extraordinaire (AGE) prend des décisions modifiant les statuts : augmentation de capital, fusion, apport partiel d'actifs, scission, émission d'actions... à une majorité renforcée (dite "majorité qualifiée" – différente selon les pays).

Augmentation de capital

Acte qui consiste à augmenter le capital social d'une entreprise en émettant de nouvelles actions. Généralement utilisée en dernier recours pour assurer le financement de l'entreprise (après l'autofinancement et l'endettement), ce type d'opération peut avoir pour effet, à court terme, de diminuer le bénéfice par action et/ ou de réduire le contrôle des actionnaires. La société propose

généralement aux anciens actionnaires de souscrire de nouveaux titres à un prix en principe inférieur au dernier cours de bourse.

Conseil d'administration

Conseil dont les membres sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, qui élit ensuite le président. Les administrateurs disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne.

Conventions réglementées

Ce sont des conventions non habituelles ou conclues à des conditions anormales, directement ou indirectement, entre la société et son dirigeant, un actionnaire détenant plus de 10 % des voix, ou une société qui les contrôle. Elles doivent être autorisées (avant) et/ ou approuvées (après) par un organe social indiqué par la Loi (conseil d'administration, conseil de surveillance, assemblée des associés, etc.).

Cumul des fonctions

Il s'agit, pour une personne, de cumuler les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général au sein d'une même société. Le président-directeur général dispose ainsi de pouvoirs étendus :

- en sa qualité de directeur général, il assure la direction opérationnelle de la société ;
- en sa qualité de président du conseil d'administration, il supervise l'établissement des grandes orientations de la société.

Dividende

Les dividendes servent à rémunérer les apporteurs de capitaux propres (les actionnaires). Ils sont en général distribués à partir du bénéfice net de l'exercice clos, mais peuvent également être prélevés sur les bénéfices mis en report à nouveau ou en réserve.

Droit préférentiel de souscription (DPS)

Le Droit préférentiel de souscription est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. Celui qui est déjà actionnaire possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital.

Enjeux ESG

L'acronyme ESG désigne les enjeux et critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ils constituent généralement les trois piliers de l'analyse ISR qui consiste à évaluer la performance et le niveau de responsabilité des entreprises et États dans ces trois domaines.

Exemples de critères :

- Environnementaux : politique de prévention et de contrôle des pollutions, système de management environnemental, émissions de polluants ;
- Sociaux : santé et sécurité des collaborateurs, respect des droits syndicaux, diversité et égalité hommes-femmes ;
- Gouvernance : indépendance et diversité du Conseil d'administration, mesures de prévention de la corruption, rémunération des dirigeants.

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance se définit comme l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise – tels que les actionnaires, les dirigeants et les salariés – et pose les règles et les procédures de prises de décisions.

Investissement socialement responsable (ISR)

« L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique, impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable » (Définition AFG-FIR).

Jeton de présence

C'est la rémunération accordée aux administrateurs. Elle est calculée, en principe, selon leur assiduité de présence aux réunions. En pratique, il s'agit d'une rémunération fixe qui peut être attribuée également aux absents. La loi PACTE du 22 mai 2019 a remplacé le terme « jeton de présence » par celui de « rémunération », mais sans modifier le régime existant en la matière.

Mandataire social

Personne ayant autorité pour représenter la société auprès des tiers : gérant (SARL), président ou directeur général (SA).

Mesures anti-OPA

Les mesures anti-OPA constituent l'un des moyens défensifs de contrôle d'un actionnariat. Elles peuvent se répartir en 4 catégories :

- séparer le pouvoir du capital (commandite, action sans droit de vote...);

- contrôler les changements d'actionnariat (déclaration de seuil, droit d'agrément...);
- renforcer les actionnariats fidèles (actionnariat salarié...);
- utiliser des dispositions juridiques (autorisations administratives, clauses de changement de contrôle...).

Offre publique d'achat (OPA)

L'offre publique d'achat consiste à proposer aux actionnaires d'une société cotée l'acquisition de la totalité des titres pendant une période donnée et pour un prix fixé. La procédure d'OPA se fait sous la surveillance des Autorités de marché qui s'assurent du respect des principes de transparence, de bonne information et d'égalité de traitement des actionnaires.

Organisme de placement collectif (OPC)

Les Organismes de Placements Collectifs sont des portefeuilles financiers gérés pour le compte de nombreux souscripteurs par opposition aux Mandats individuels qui ne concernent qu'un seul client. SICAV et FCP sont deux formes d'OPC.

Options de sur-allocation ("greenshoe")

La technique dite "greenshoe", du nom de la première entreprise l'ayant utilisée, permet de réguler le cours d'une action au moment de son introduction en bourse. L'entreprise donne à la banque qui procède à l'introduction l'option d'acheter une quantité de titres supérieure à ce qui était initialement prévu. Si la demande de titres est forte, la banque pourra ainsi allouer davantage de titres aux investisseurs en exerçant son option. Dans le cas opposé, la banque n'exercera pas son option et achètera les titres dont elle a besoin sur le marché, ce qui a pour effet de maintenir les cours.

Parachute doré

Un parachute doré ou "golden parachute" est une somme d'argent perçue par un dirigeant d'entreprise au moment de son départ. Cette clause du contrat de travail du dirigeant peut lui permettre de se prémunir contre un changement de contrôle de la société. Toutefois, certains de ces parachutes ont pu apparaître comme des éléments de rémunération abusifs, notamment dans le cas de dirigeants remerciés pour mauvais résultats. Face à la menace du régulateur, le patronat français a édicté un Code de gouvernance pour limiter les conditions de leur attribution.

Parties prenantes

Une partie prenante ("stakeholder") est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet, c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés

positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution). Pour les entreprises il s'agit de clients, salariés, syndicats, Etats, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires, citoyens, etc. La notion de partie prenante est centrale dans les questions de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Principles for Responsible Investment (PRI)

Les principes de l'investissement responsable sont issus de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan qui, en 2007, a invité un grand nombre d'investisseurs à travers le monde à intégrer, dans leurs décisions d'investissement, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ils s'articulent autour de six principes.

- Principe 1 : nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- Principe 2 : nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- Principe 3 : nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Principe 4 : nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Principe 5 : nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- Principe 6 : nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes. Ecofi est signataire des PRI depuis 2009 et nous répondons chaque année à leur questionnaire évaluant notre implémentation des six principes.

Proxy providers

Ce sont des sociétés de service qui fournissent aux investisseurs des conseils sur leur politique de vote et les assistent dans l'exercice de leurs droits de vote. Leur principale mission est d'analyser les pratiques de gouvernance d'entreprise et les résolutions proposées aux assemblées générales de sociétés cotées.

Quitus

C'est le nom donné à la décision par laquelle les actionnaires d'une société, réunis en assemblée délibérante, approuvent la gestion du ou des mandataires sociaux.

Rachat par la société de ses propres actions

Une entreprise peut, dans certaines circonstances, racheter ses propres

actions et les garder à son actif, ou les annuler. Dans ce cas, on parle de réduction de capital. Le rachat d'action, comme le dividende ou la réduction de capital, permet de rendre des fonds aux actionnaires mais il n'est pas parfaitement substituable à ces deux derniers. Ainsi, le rachat d'actions a un caractère ponctuel, au contraire du dividende qui est récurrent.

Résolution

Proposition soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

La RSE est l'application des principes du développement durable à l'entreprise. Il s'agit, pour les entreprises, d'intégrer en sus des critères économiques usuels, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) propres à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes. La mise en place d'une stratégie RSE a un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, les relations avec les fournisseurs, ou la gestion des pollutions.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité représente le rapport entre les rémunérations des mandataires sociaux et les rémunérations moyennes et médianes des salariés.

"Say on climate"

Résolution mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale par la direction d'une société cotée concernant sa politique climat. Le vote est consultatif.

"Say on pay"

Le say on pay est une règle en droit des sociétés par laquelle les actionnaires d'une entreprise réunis lors de leur assemblée générale peuvent voter sur la rémunération des dirigeants.

Stock-options

Les stocks-options sont des options sur des titres émis par des sociétés à destination de leur personnel. Les conditions d'exercice sont avantageuses pour le personnel et sont déterminées à l'avance.

**ECOFI**

Entreprise à mission
Société de gestion
de portefeuille agréée
par l'AMF sous le n°GP97004

12 boulevard de Pesaro
CS 10002

92024 Nanterre Cedex
Téléphone : 01 44 88 39 00

✉ contact@ecofi.fr

🌐 www.ecofi.fr

ECOFI

Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.

Entreprise agile et à taille humaine, Ecofi est une société de gestion qui, depuis 1972, prend en compte dans ses décisions d'investissement les exigences de respect de l'Homme et de la Planète ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises.

Cet engagement n'a fait que grandir au fil des ans.

En juin 2020, Ecofi est devenue la première société de gestion française à prendre le statut d'entreprise à mission, avec l'affirmation de sa raison d'être.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité avec, dès janvier 2019, une gamme de fonds ouverts 100% ISR*.

Aujourd'hui, Ecofi inscrit plus que jamais sa démarche sur le long terme, alliant maîtrise, implication et sincérité pour bâtir, Ensemble, des solutions d'investissement durables.

** 100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hormis 2 fonds indexés).
12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.*



Identifiant unique REP Papiers n° FR308133_03SANF

GRUPE
CREDIT COOPERATIF